

MEMOIRE PRESENTE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LIGNE D'INTERCONNEXION QUEBEC-NEW-HAMPSHIRE



HYDRO-QUÉBEC DOIT ABSOLUMENT CONTOURNER LES AIRES DE CONSERVATION

Octobre 2016

PAR



Nature Québec, 2016 (octobre). *Hydro-Québec doit absolument contourner les aires de conservation.*

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans le cadre de l'audience publique sur le projet de ligne d'interconnexion Québec-New-Hampshire, 7 pages.

Rédaction

Sophie Gallais, chargée de projet Aires protégées

Crédits photographiques (page couverture)

© Abdallah from Montréal, Canada — Lignes haute tension Hydro Québec, CC BY 2.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=6333138>

INTRODUCTION

Dans le présent mémoire, Nature Québec cible son intervention sur un aspect particulier du projet de ligne d'interconnexion Québec-New-Hampshire : son passage au cœur d'une servitude de conservation forestière (la Forêt Hereford).

Ainsi, notre organisation souhaite exprimer ses inquiétudes face à ce précédent sur terre privée. Hydro-Québec, dans son Plan d'action de développement durable 2015-2020¹, prévoit plusieurs actions en lien avec le maintien de la biodiversité :

- **Action 8** : Poursuivre les mesures visant à prendre en compte et à protéger la biodiversité et les services écosystémiques
- **Action 9** : Optimiser la prise en compte des principes de développement durable dans les projets et les activités.

Rappelons que la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité sont deux des seize principes de développement durable.

Notre organisation demande ainsi à Hydro-Québec d'être exemplaire et de revoir le tracé de la ligne de transport d'électricité de façon à ne pas traverser un territoire à vocation de conservation. Ce contournement ne doit pas se faire au détriment des communautés avoisinantes et c'est pourquoi l'option d'enfouissement de cette ligne de transport doit être mise de l'avant.

LA CONSERVATION : UN INCONTOURNABLE !

LE CONTEXTE DES AIRES PROTÉGÉES EN ESTRIE

Le gouvernement du Québec publiait, en 2011, les *Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées*ⁱⁱ. Dans ces orientations, le Québec s'engageait à protéger 12 % de son territoire d'ici 2015. La communauté internationale a, pour sa part, adopté des objectifs plus ambitieux en matière d'aires protégées en fixant la cible de protéger 17 % du milieu terrestre et 10 % du milieu marin d'ici 2020. Ainsi, les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique, dont le Canada, s'inscrivent dans cette voie. Le Québec s'est, quant à lui, déclaré lié par décret à la Convention sur la diversité biologique en 1992.

Toutefois, force est de constater, qu'en 2016, beaucoup de chemin reste à faire pour atteindre ces objectifs. En effet, seulement 9,33 % du territoire est actuellement protégé.ⁱⁱⁱ En Estrie, 3,27 % du territoire est actuellement reconnu au registre des aires protégées^{iv}.

La tenure du territoire est un facteur important qui explique ce faible pourcentage d'aires protégées. En effet, 7,5 % du territoire de la région administrative de l'Estrie est de tenure publique^v. Pour mieux protéger la biodiversité en Estrie, il est donc essentiel d'encourager et de soutenir les initiatives en conservation volontaire sur terre privée. De nombreux efforts sont donc entrepris par plusieurs organismes afin de protéger des milieux naturels d'intérêt sur terre privée et d'accompagner les propriétaires dans ces démarches.

L'Estrie est à ce titre une région fortement mobilisée en conservation volontaire. Environ 75 propriétés totalisant plus de 13 500 ha sont protégés^{vi}, ce qui est en fait la deuxième région en importance concernant la superficie de terres privées protégées au Québec (après la Montérégie). Conservation de la Nature Canada, le Corridor Appalachien, et d'autres font partie des intervenants de premier plan pour concrétiser ces projets de conservation volontaire, souvent après de nombreuses années de travail.

Le mont Hereford et les terres avoisinantes (5 400 ha) ont fait l'objet d'un don de terres par Neil et Louise Tillotson pour des fins de conservation^{vii}. Une partie du mont Hereford est une réserve naturelle privée Neil-et-Louise-Tillotson (239 ha). Le reste du territoire fait l'objet d'une servitude de conservation forestière. L'organisme de bienfaisance Forêt Hereford inc. est en charge de la gestion de ce territoire. Il s'agit du plus grand don de terre à fait à Conservation de la Nature Canada, au Québec.^{viii} Il s'agit également d'une superficie équivalente à celle du parc national du Mont Mégantic (actuellement 54,86 km²).^{ix}

La servitude de conservation forestière vise à préserver les éléments de haute valeur écologique tout en maintenant la vocation de forêt productive. La servitude de conservation forestière est un outil de conservation très répandu dans les États de la Nouvelle-Angleterre (*working forest easement*). Il est « basé sur le maintien de la forêt comme ressource exploitable, mais également sur le maintien de

l'écosystème naturel et des processus écologiques ainsi que des activités secondaires qui en découlent, comme la chasse, la pêche, le paysage et l'écotourisme. »^x

Dans ce contexte, Nature Québec considère qu'il est inacceptable que le projet d'interconnexion Québec – New Hampshire d'Hydro-Québec traverse de part en part la Forêt Hereford. Nous considérons que cela va à l'encontre des orientations du Québec en matière de conservation de la diversité biologique et que cela ne s'inscrit pas dans la vocation légale de conservation sur ce territoire. Cette ligne de transport d'électricité aérienne aurait également des impacts sur la qualité des paysages qui est une valeur importante pour soutenir un développement récréotouristique durable sur ce territoire.

De plus, cela constituerait un précédent regrettable en conservation volontaire sur terre privée. Ce précédent pourrait avoir un effet néfaste sur les efforts de nombreux partenaires dans ce milieu et dissuader d'éventuels propriétaires privés de s'engager dans la conservation volontaire.

RECOMMANDATION 1

Nature Québec est d'avis que le tracé de ligne de transport électrique Québec-New-Hampshire ne doit pas traverser le territoire de la Forêt Hereford inc, compte tenu du fait que celui-ci fait l'objet d'une servitude de conservation volontaire et que cela constituerait ainsi un précédent néfaste aux efforts de conservation sur terre privée.

L'APPLICATION DES MEILLEURES PRATIQUES

Hydro-Québec propose une « mesure exceptionnelle » considérant la présence de la forêt Hereford. Ainsi, Hydro-Québec prévoit faire passer de « 53 m à 35 m la largeur de déboisement dans l'emprise. Seule une coupe sélective des arbres dépassant 12 m de hauteur sera effectuée dans les deux bandes d'emprise résiduelles, de 9 m de largeur chacune, situées de part et d'autre de la ligne (...). Dans le cadre du présent projet, cette mesure permettra de réduire considérablement les superficies à déboiser. »^{xi}

Nature Québec considère que cette mesure n'a rien d' « exceptionnelle ». Dans le cas du passage d'une nouvelle ligne hydroélectrique à partir de l'emprise d'une ligne existante avant la création de la réserve écologique de la Matamec, le BAPE avait recommandé en 2010 des mesures de compensation. Ainsi, dans le cas susmentionné, le BAPE avait formulé la recommandation suivante : « La commission d'enquête est d'avis que la perte de superficie dans la réserve écologique de la Matamec constituerait un précédent et qu'en raison de son haut niveau de protection, cette perte de superficie devrait être

compensée par des territoires de valeur écologique équivalente et dans un ratio minimal de trois pour un. »^{xii}

La mesure « exceptionnelle » proposée dans le présent est insuffisante, et va entraîner une fragmentation du territoire, dégrader la qualité des paysages et la mise en valeur récréotouristique du territoire, peut favoriser l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et ne s'inscrit pas dans une optique de vocation de conservation. Pour Nature Québec, le tracé doit contourner la forêt Hereford ainsi que minimiser les impacts sur les communautés avoisinantes et la qualité des paysages.

Hydro-Québec a étudié la possibilité de réaliser un tracé souterrain^{xiii}. La carte ci-dessous l'illustre.

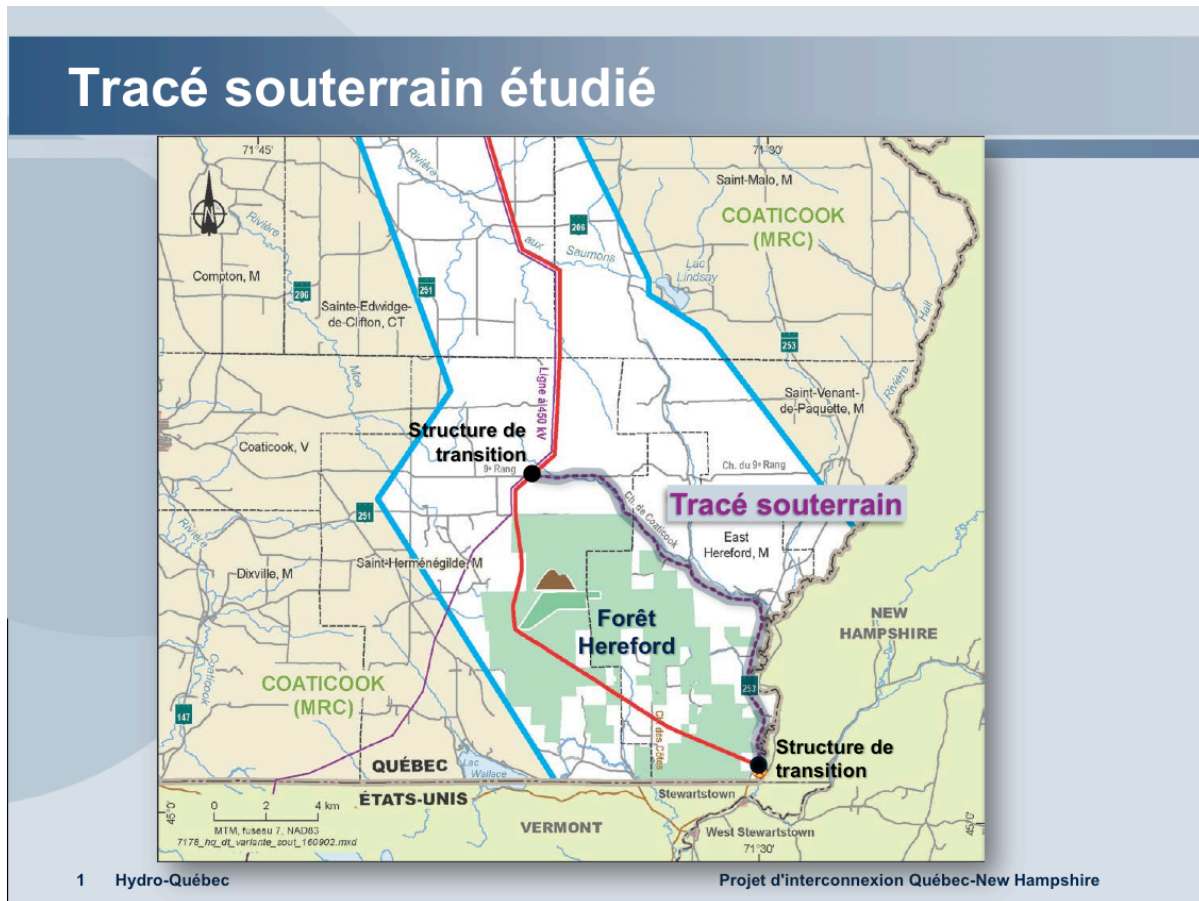


Figure 1 : Carte du tracé souterrain étudié (DA20)

Un tableau illustrant la comparaison des coûts entre une ligne aérienne et la ligne souterraine pour la partie sud du tracé mentionne un écart de 65 880 k\$ entre les deux options.^{xiv} Le coût total du projet est quant à lui estimé à 125 M\$^{xv}. Ainsi, en enfouissant la ligne dans la partie sud du tracé, le coût total du projet serait d'environ 190 M\$.

Pour Nature Québec, il est important de considérer ces coûts à l'échelle de l'ensemble du projet, c'est à dire en observant également le projet de l'autre côté de la frontière impliquant le partenaire Eversource au New-Hampshire. En effet, l'ensemble du projet traverse le secteur des Montagnes Blanches tant dans sa partie québécoise^{xvi} qu'états-unienne. Au New-Hampshire, un tiers du tracé (60 miles sur 192 miles^{xvii}), soit environ 100 km, sera souterrain afin de préserver les paysages, à la base de l'économie récréotouristique de la région. L'enfouissement de 18 km de ligne de transport électrique (tracé étudié) au Québec permettrait de préserver les paysages associés à la partie québécoise des montagnes blanches. L'augmentation des coûts associés à l'enfouissement est une mesure nécessaire pour s'inscrire dans la continuité du projet états-unien et la volonté de préserver les paysages des montagnes blanches.

RECOMMANDATION 2

Nature Québec demande à Hydro-Québec de retenir le scénario d'enfouissement de ligne de transport d'électricité dans la partie sud du tracé afin de minimiser son impact sur les communautés et la qualité visuelle des paysages.

CONCLUSION

En conclusion, Nature Québec rappelle que la présence d'une servitude de conservation forestière et la considération de la valeur récréotouristique des paysages dans le secteur des Montagnes Blanches doivent mener Hydro-Québec à adopter un tracé souterrain qui n'empiète pas sur un territoire privé à vocation de conservation.

-
- ⁱ Hydro-Québec. 2015. Plan d'action de développement durable 2015-2020. 17p. En ligne : <https://issuu.com/hydroquebec/docs/2015g228f-rev052016?e=1151578/35792508>
- ⁱⁱ Gouvernement du Québec. 2011. Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées. Le Québec voit grand. Période 2011-2015. En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientations-strateg2011-15.pdf
- ⁱⁱⁱ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2016. Pourcentage des aires protégées au Québec et catégorie UICN. Direction des aires protégées. 1p. En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/Fig_1_Aires_prot.pdf
- ^{iv} Gouvernement du Québec. 2015. Les aires protégées par désignation – Région de l'Estrie. En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/cartes/Carre-Ap-Rg-5-Estrie.pdf
- ^v Gratton Louise et Patrick Desautels. 2016. Portrait de l'identification des milieux naturels pour la biodiversité en Estrie - Phase 1. Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire - Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). P46. En ligne : http://creestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2011/06/CRRNT_PRDIRT_Phase-1_Portrait_MNI_Estrie_juin2011.pdf
- ^{vi} Louise Gratton. 2016. Communication personnelle
- ^{vii} Hydro-Québec TransÉnergie. 2016. Interconnexion Québec – New Hampshire – Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. 28p. En ligne : <http://www.hydroquebec.com/data/projet-interconnexion-quebec-new-hampshire/pdf/resume-etude-impact-environnement.pdf>
- ^{viii} Le Mégilien. 2013. Forêt Hereford Inc. Transfert de propriété signé. Un don unique et inestimable. Journal communautaire – Volume 3, numéro 4 – Aout-Septembre 2013. En ligne : <http://www.st-hermenegilde.qc.ca/fr/municipalite/images/journal/2013-08-09.pdf>
- ^{ix} Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2016. Le parc national du Mont Mégantic. Page web. En ligne : <http://mffp.gouv.qc.ca/parcs/reseau-parcs-nationaux/fiches/mont-megantic.jsp>
- ^x Louise Gratton et Francine Hone. 2006. Les défis de la forêt privée - La conservation, l'utilisation durable de la forêt et l'écotourisme. Téoros – Automne 2006. Tourisme et forêt, visions d'une gestion intégrée. P30-35. En ligne : http://www.corridorappalachien.ca/fran/docs_fran/art_2006_gratton_hone.pdf
- ^{xi} Hydro-Québec TransÉnergie. Interconnexion Québec-New-Hampshire – Étude d'impact sur l'environnement. Volume 1 – Rapport. En ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_NewHampshire/documents/PR3.1.pdf (7-14)
- ^{xii} BAPE. 2010. Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie - Raccordement du complexe de la Romaine (1925 Ko). Rapport d'enquête et d'audience publique 270, 27 août 2010. En ligne : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape270.pdf>
- ^{xiii} Hydro-Québec. Tracé souterrain étudié, 1 carte. (DA20). En ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_NewHampshire/documents/DA20.pdf
- ^{xiv} Hydro-Québec. Nouvelle ligne à +/- 320 kV cc des Cantons / New Hampshire (comparaison des coûts – ligne aérienne et souterraine), 1 tableau. DA 19. En ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_NewHampshire/documents/DA19.pdf
- ^{xv} Hydro-Québec TransÉnergie. Interconnexion Québec-New-Hampshire – Étude d'impact sur l'environnement. Volume 1 – Rapport. En ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_NewHampshire/documents/PR3.1.pdf
- ^{xvi} Conservation de la Nature Canada. 2016. Sud-Est du Québec – Montagnes Blanches. Page web. En ligne : <http://www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/projets-vedettes/montagnes-blanches.html>
- ^{xvii} Northern Pass Transmission. 2016. Project Overview. Page web. En ligne : <http://www.northernpass.us/project-overview.htm>



Nature Québec œuvre à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Travaillant depuis 1981 à la protection de la biodiversité, Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre. Nature Québec regroupe plus de 50 000 sympathisants, donateurs, membres individuels et plus d'une centaine d'organisations affiliées. Nature Québec est un organisme de bienfaisance reconnu.

870, avenue De Salaberry, bureau 270
Québec (Québec) G1R 2T9

Tél. (418) 648-2104 ■ Téléc. (418) 648-0991

conservons@naturequebec.org
www.naturequebec.org